

Collection unique

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **72 (1977)**

Heft 1-fr: **Traits de lumière à l'horizon**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-174628>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

(cités satellites) et une succession d'interventions ponctuelles (immeubles isolés) en centre urbain, Genève assiste à des opérations groupées dans des quartiers existants. Il semble que la redéfinition d'une politique urbaine et des moyens de cette politique se préciseront dans les temps à venir.

Examiner de près les problèmes!

Les solutions à apporter sont diverses et les problèmes exigent de la souplesse dans leur résolution. Ainsi, au cours d'une récente interview, le Conseiller d'Etat *Jacques Vernet*, chargé du Département des travaux publics, précisait «qu'il ne faut de toute manière jamais laisser notre réflexion sur un projet de loi ou un règlement se concrétiser, sans avoir examiné de près le problème de la finalité de l'intervention que l'on se propose de faire».

Pierre Baertschi

Collection unique

Sion inaugure un musée d'archéologie

svz. Témoin du riche passé valaisan, un musée d'archéologie s'est ouvert à Sion. On y admire des trouvailles romaines, principalement de Martigny (Octodurus), de mystérieuses stèles de pierre de l'époque néolithique, ainsi qu'une collection d'objets de verre presque unique au monde. Cette superbe collection, due à *Edouard Guigoz*, industriel de Chiasso et citoyen valaisan, comprend 3500 pièces: statues, cruches et lampes égyptiennes, mycéniennes, grecques et romaines. Ce musée a été aménagé dans les anciennes granges des princes-évêques de Sion (Grange à l'Evêque), près du château de la Majorie. Heures d'ouverture: tous les jours, sauf le lundi, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h.



Les quais de Neuchâtel relient admirablement la ville et son lac. Et c'est ici que devait passer le tracé sud de la N 5!

Neuchâtel et la N 5

Il n'y a plus de «tracé sud»

Il ne faudrait pas oublier que le 22 octobre 1975, le *Conseil fédéral* a pris une décision définitive quant à la traversée de Neuchâtel par la route nationale 5. Sur la proposition du chef du Département de l'intérieur, il approuvait le tracé dit «métropolitain», en tunnel sous la ville, et rejetait le «tracé sud», partiellement souterrain par le bord du lac, préconisé par les autorités communales d'alors.

C'était le terme d'une très vive controverse de plus de douze ans, et l'une des belles victoires obtenues en matière d'autoroutes suisses par les défenseurs de l'environnement.

L'écho de la mauvaise humeur

Cependant, depuis la décision fédérale, la presse se fait encore de temps en temps l'écho de la mauvaise humeur d'un groupe de personnes, encadrées par quelques politiciens, intéressées au tracé sud

qui eût impliqué, en plus de l'autoroute, d'énormes travaux d'urbanisation sur des remblayages. La dernière de ces manifestations est un *communiqué* où l'on faisait valoir que le tracé retenu serait réalisé en grande partie par des entreprises étrangères au canton, qui seules disposent de l'équipement apte à forer des tunnels – et justement, les entrepreneurs neuchâtelois venaient d'exposer publiquement leurs difficultés.

Celles-ci ne sont pas niables, mais cette argumentation n'a fait que confirmer ce que l'on savait déjà: c'est que dès l'origine, la propagande pour le tracé sud a été liée à des *intérêts privés* et financiers, beaucoup plus qu'à l'intérêt général.

Bravo aux autorités!

Des députés ayant déposé au sujet de la N 5 des questions écrites, le *Conseil d'Etat* a notamment déclaré: «Nous n'ignorons pas que certains esprits cherchent à prolonger